

**COMPTE RENDU, PAR EXTRAIT, DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016**

Monsieur le Maire fait l'appel nominatif des conseillers municipaux.

Absentes excusées : Madame PERRIN Jocelyne (donne pouvoir écrit à M. VALDENNAIRE Jean François) ; Madame GEHIN Sylvie (donne pouvoir écrit à Mme VANSON Brigitte)

Absente : Madame HEITZ Céline.

Secrétaire de séance : Mme CARTEAUX Dominique

Secrétaire administrative : Mme GENET Thérèse.

**N° 1/12/2016 OBSERVATIONS SUR COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21
NOVEMBRE 2016**

Aucune observation n'est émise sur la rédaction du compte rendu du Conseil Municipal du 21 novembre 2016 ; ce document est approuvé à l'unanimité.

**N° 2/12/2016 VENTE DE TERRAIN COMMUNAL EN FAVEUR DE M. POTIER Emerique et de
Madame LEDUC Sarah.**

Le Conseil Municipal, vu l'avis de la commission des terrains, à l'unanimité,

DECIDE de vendre une partie de la parcelle communale cadastrée section AM n° 374 « les Chauproyes », en faveur de M. POTIER et de Mme LEDUC, actuellement domiciliés à EPERNAY.

FIXE le prix à 25,00 € HT le mètre carré et PRECISE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par un Notaire.

N° 3/12/2016 DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL SCI LA HAUT

La SCI LA HAUT, représentée par Monsieur Patrick CLAUDEL et Madame FERREIRA Sandrine, domiciliés « 2 chemin du Haut du Riant » 88310 VENTRON, sollicite l'acquisition de terrain communal, à proximité de leur habitation.

Monsieur Guy PARMENTIER, Adjoint au Maire chargé des terrains prend la parole et explique que la commission des terrains a examiné cette demande les 24 septembre 2016 et 10 décembre 2016 ; un élément nouveau que la commission ignorait l'amène à rapporter son avis favorable.

Le Conseil Municipal, considérant que par délibération du 30 avril 2008, l'assemblée communale a fixé les prix de cession des terrains communaux et en a limité la nature et la surface vendable,

DECIDE de surseoir à décision ; cette question sera revue ultérieurement.

N° 4/12/2016 DEMANDES DE SUBVENTIONS TRAVAUX EAU POTABLE PROGRAMME PLURIANNUEL

Monsieur Jean-François VALDENNAIRE, Adjoint au Maire chargé des dossiers eau et assainissement présente aux conseillers municipaux le programme de travaux d'eau potable à réaliser – programme pluriannuel 2016/2018.

Il précise que la commune de VENTRON peut être aidée financièrement pour ces travaux par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, ainsi que par le Conseil Départemental des Vosges.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

PREND NOTE des travaux d'eau potable à réaliser – programme pluriannuel 2016/2018 ;

SOLLICITE des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et auprès du Département des Vosges ; étant donné que le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à la somme de 539.312,50 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ensuite, une discussion s'engage au sujet de la potabilité de l'eau ; des mesures sont mises en place et des actions sont menées pour que l'eau distribuée réponde aux exigences des normes : dosage en javel, en neutralité. L'odeur de chlore fluctue en présence de bactéries et, le dosage de chlore doit être adapté. Les problèmes dans le massif sont liés à la conductivité naturelle de l'eau. Les agents communaux sont équipés de matériel portable pour mesurer le chlore, la conductivité en tout point du réseau et ainsi pouvoir intervenir chez l'utilisateur pour constater toute anomalie et apporter des améliorations immédiates... purge manuelle des extrémités de réseaux,

N° 05/12/2016 TARIFS DES DIVERSES REDEVANCES COMMUNALES ANNEE 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE que les tarifs et redevances communales applicables au 1^{er} janvier 2017 restent les mêmes qu'en 2016 ; aucune augmentation n'est appliquée (prix de l'eau, de l'assainissement, bois de chauffage, essarts communaux, garages communaux, concessions au cimetière, creusement de fosse, repas cantine scolaire, tarifs ALSH, tarifs NAP, encarts publicitaires dans bulletin municipal ... : AUCUNE AUGMENTATION.

N° 6/12/2016 TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES, DU GRAND CHAPITEAU ET DU CHALET MARCEL

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes, du Grand Chapiteau et du Chalet Marcel ; ceux-ci restent fixés ainsi pour l'année 2017 ;

SALLE DES FETES	
Assemblée générale	gratuit
Spectacle gratuit ou recherche équilibre	gratuit
Occupation par association sans but lucratif	gratuit
Manifestation à but lucratif Associations	150,00 €
Bal de la classe (conscrits)	150,00 €
Pot apéritif mariage	80,00 €
Repas traiteur	120,00 €
GRAND CHAPITEAU ET CHALET MARCEL	
Manifestation à but lucratif	100,00 €
Pot apéritif mariage	50,00 €
Associations de VENTRON	Gratuit

N° 7/12/2016 DECISIONS MODIFICATIVES 2016 DIVERS BUDGETS

Le Conseil Municipal, après délibération, et après avoir entendu les explications données,

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n° 3 du budget de la **commune** Exercice 2016, qui se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT	+ 15.500 €	de dépenses
	+ 15.500 €	de recettes

INVESTISSEMENT	+ 12.000 €	de dépenses
	+ 12.000 €	de recettes

APPROUVE à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

BUDGET DE L'EAU

. un transfert de crédits d'un montant de 8.000 € entre différents articles budgétaires de la section d'exploitation et un transfert de crédits d'un montant de 5.000 € de l'article 2313 à l'article 2158 en section d'investissement.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION	+ 5 000 €	de dépenses
RECETTES D'EXPLOITATION	+ 5 000 €	de recettes

BUDGET DU LOTISSEMENT DU PRE D'AMONT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article 7133 chapitre 042	+ 28.214 €
---------------------------	------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article 71355 chapitre 042	+ 28.214 €
----------------------------	------------

N° 8/12/2016 TERRAIN BOISE DROIT DE PREFERENCE

Monsieur Guy PARMENTIER, Adjoint au Maire chargé des terrains, rappelle la délibération du Conseil Municipal du 02 novembre 2016, par laquelle il avait été décidé d'exercer le droit de préférence sur un terrain boisé, cadastré section AL n° 70 et n° 71, lieudit « Le Grand Pré ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RAPPORTE sa délibération du 02 novembre 2016 et de ce fait, RENONCE au droit de préférence sur le terrain boisé.

N° 9/12/2016 AVIS SUR ADHESIONS DE COLLECTIVITES AU SDANC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande d'adhésion de la communauté de communes de la Région de Rambervillers, et à la demande d'adhésion de la commune d'URVILLE, au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif.

Ensuite, Madame VANSON Brigitte prend la parole :

. Madame Morgane DECAUX-BORD quitte son emploi au service périscolaire ; une nouvelle personne la remplacera au 03 janvier 2017. 35 élèves sont inscrits aux séances NAP (nouvelles activités périscolaires).

Monsieur Patrick BROLIS informe les conseillers municipaux que les travaux de voirie n'ont pas été terminés en raison de la météo.

Monsieur le Maire confirme que la déchetterie du Riant sera définitivement fermée au 1^{er} janvier 2017, en vertu d'un arrêté du Maire, et ceci même pour les déchets verts. Des panneaux seront installés pour interdire son accès.

Monsieur le Maire parle également de l'organisation de la nouvelle communauté de communes ; au 1^{er} janvier 2017, l'office du tourisme de VENTRON devient intercommunal. De ce fait, il convient que le Conseil municipal fixe le montant de la location mensuelle des locaux de l'office du tourisme et autorise le maire à négocier sur la base de 340 € par mois.

Lecture est donnée des lettres transmises par ADAVIE et le Centre Hospitalier de REMIREMONT, en remerciement de la subvention allouée en 2016.

TRAVAUX TOITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une subvention d'un montant de 20.000 € a été allouée à la commune de VENTRON, par la Région Lorraine, pour les travaux de réfection des toitures des bâtiments communaux.

L'appel d'offres a été lancé ; quatre entreprises ont déposé une proposition de prix.

Le Conseil municipal, après délibération, vu le rapport d'analyses et les conclusions,

DONNE SON ACCORD pour retenir l'offre de l'entreprise JADORE RENOVATION qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Ensuite, Monsieur le Maire évoque les moyens humains en terme de déneigement ; un agent communal est placé en maladie. Des questions sont posées : la commune peut elle sous traiter le déneigement, lorsque c'est nécessaire. Peut elle recourir à une société d'intérim ; ou voir au niveau de l'intercommunalité ?

Pour terminer la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que la cérémonie des vœux du Maire est fixée au vendredi 13 janvier 2017 à 18 heures, salle des fêtes de VENTRON.

La séance est levée à 21 heures 05.

A VENTRON, le 16 décembre 2016

Le Maire,

JC DOUSTEYSSIER